



Licences avec accès santé

Candidature pour une admission en 2^{ème} année des études MMOPK

UFR de Médecine - UFR de Pharmacie

02/04/26

Année universitaire 2025/2026
Université Grenoble Alpes - Tous droits réservés

Plan

- 1. Capacités d'accueil en 2^{ème} année de MMOPK**
- 2. Conditions d'admission en 2^{ème} année de MMOPK**
- 3. Modalités d'admission en 2^{ème} année de MMOPK**
- 4. Nombre de candidatures**
- 5. Dossier de candidature (e-candidat)**

Capacités d'accueil en 2^{ème} année du 1^{er} cycle de MMOP à la rentrée 2025-2026, (délibération de la CFVU du 28/11/2024)

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	IFMK	Total
LAS 1*	32	15	6	4	7	64
LAS 2-3*	72	36	10	6	13	137
Paramed 2-3 CHUGA	5	0	2	0	0	7

Sous réserve de report exceptionnel de places

* Périmètre : UGA (Grenoble + Valence) et USMB (sauf odontologie)

Plan

1. Capacités d'accueil en 2^{ème} année de MMOPK
- 2. Conditions d'admission en 2^{ème} année de MMOPK**
3. Modalités d'admission en 2^{ème} année de MMOPK
4. Nombre de candidatures
5. Dossier de candidature (e-candidat)

Note option santé < 10/20

Note option santé ≥ 10/20

**PASS ≥ 10/20 ET option
hors santé ≥ 10/20
2024-2025**

Epreuves de rattrapage

(2^{ème} session – 18 juin 2026 à confirmer)

1^{ère} candidature MMOPK

(e-candidat)

2^{ème} candidature MMOPK

(e-candidat)

- 1. Pas de candidature MMOPK en 2025-2026**
- 2. Inscription session de rattrapage**
- 3. S1 et/ou S2 < 10/20**
- 4. Validation année de licence +++**

- 1. Dossier de candidature**
- 2. Du 3 au 13 avril 2026**
- 3. Interclassement semestre impair**
- 4. Validation année de licence +++**

- 1. Dossier de candidature**
- 2. Du 3 au 13 avril 2026**
- 3. Interclassement semestre impair**
- 4. Validation année de licence 2 +++**

**1^{ère} chance dès
2026-2027**

**Admission
MMOPK**

**2^{nde} chance
dès 2026-2027**

**Admission
MMOPK**

L3

Rappel : validation option santé

Note supérieure ou égale à 10 sur 20

L'option relevant du domaine de la santé est un bloc de compétences qui ne peut pas être validé par compensation avec d'autres unités d'enseignement de la licence.

La compensation s'applique au sein de chaque unité d'enseignement de l'option relevant du domaine de la santé (i.e., entre S1 et S2)

Plan

1. Capacités d'accueil en 2^{ème} année de MMOPK
2. Conditions d'admission en 2^{ème} année de MMOPK
- 3. Modalités d'admission en 2^{ème} année de MMOPK**
4. Nombre de candidatures
5. Dossier de candidature (e-candidat)

Admission en 2^{ème} année des études de MMOPK

Epreuve	Filière	Note sem. impair LAS	Epreuve	LAS 1	LAS 2-3	Para 2-3
1 ^{er} groupe	Médecine	Par ordre de mérite		≤ 16	≤ 36	≤ 2
	Maïeutique	Par ordre de mérite		≤ 3	≤ 5	≤ 1
	Pharmacie	Par ordre de mérite	Admission	≤ 6	≤ 18	0
	Odontologie	Par ordre de mérite	directe	≤ 2	≤ 3	0
	IFMK	Par ordre de mérite		≤ 3	≤ 6	0

LaS : 1^{er} groupe d'épreuve d'admission en 2^{ème} année MMOPK

- **Validation de l'option santé (10 ECTS)**
- **Note obtenue à la session 1 du semestre impair de la LAS en cours**
- **Liste des candidats admis directement par ordre de mérite et dans la limite des capacités d'accueil :**
 - **en 2^{ème} année des études de médecine, de pharmacie, et de maïeutique à l'UGA**
 - **en 2^{ème} année des études d'odontologie à l'Université de Lyon**
 - **en 2^{ème} année de la formation conduisant au DE de masseur kinésithérapeute**

LaS : 1^{er} groupe d'épreuve d'admission en 2^{ème} année des études de santé

- **Acceptation définitive** de l'admission en 2^{ème} année d'une des formations (M Ma O P K) au plus tard **8 jours** avant le début des épreuves du 2nd groupe
- **Renoncement** à l'admission en 2^{ème} année des autres formations (M Ma O P K)
- **Renoncement** à se présenter au 2nd groupe d'épreuves.
- Désistement possible mais **modification du choix impossible**
- En cas de désistement, **perte du bénéfice des résultats** obtenus aux épreuves du 1^{er} groupe

Admission en 2^{ème} année des études de MMOPK

Epreuve	Filière	Note sem. impair LAS	Epreuve 2 ^{ème} G.	LAS 1	LAS 2-3	Para 2-3
2 ^{ème} groupe	Médecine	Par ordre de mérite		≥ 16	≥ 36	≥ 3
	Maïeutique	Par ordre de mérite	Note sem. impair	≥ 3	≥ 5	≥ 1
	Pharmacie	Par ordre de mérite	2 entretiens	≥ 7	≥ 18	0
	Odontologie	Par ordre de mérite		≥ 2	≥ 3	0
	IFMK	Par ordre de mérite		≥ 3	≥ 7	0

LaS : 2nd groupe d'épreuve d'admission en 2^{ème} année MMOP

- Validation de l'option santé
- Note obtenue à la session 1 du semestre impair de la LAS (70%)
- 2 entretiens avec 2 jurys (30%)

Liste des candidats admis par **ordre de mérite** et dans la limite des capacités d'accueil :

- en 2^{ème} année des études de médecine, de pharmacie, et de maïeutique à l'UGA
- en 2^{ème} année des études d'odontologie à l'Université de Lyon
- en 2^{ème} année de la formation conduisant au DE de masseur kinésithérapeute

LaS : 2nd groupe d'épreuve d'admission en 2^{ème} année MMOP

- **Acceptation définitive** de l'admission en 2^{ème} année d'une des formations (M Ma O P) au plus tard **8 jours** après la publication des résultats
- **Renoncement** à l'admission en 2^{ème} année des autres formations (M Ma O P)
- Désistement possible mais **modification du choix impossible**
- En cas de désistement, **perte du bénéfice des résultats** obtenus aux épreuves du 2nd groupe
- Liste complémentaire

Plan

1. Capacités d'accueil en 2^{ème} année de MMOP
2. Conditions d'admission en 2^{ème} année de MMOP
3. Modalités d'admission en 2^{ème} année de MMOP
- 4. Nombre de candidatures**
5. Dossier de candidature (e-candidat)

Candidatures

- Un candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations M Ma O P K, sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature.
- Le nombre de candidatures s'entend quel que soit le nombre de formations (i.e., parmi M Ma O P K) pour lesquelles le candidat a déposé un dossier.
- L'inscription au PASS compte pour une candidature pour l'admission dans les formations de M Ma O P K.

Plan

1. Capacités d'accueil en 2^{ème} année de MMOP
2. Conditions d'admission en 2^{ème} année de MMOP
3. Modalités d'admission en 2^{ème} année de MMOP
4. Nombre de candidatures
5. **Dossier de candidature (e-candidat)**

E-candidat :

<https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr/>

The screenshot displays the eCandidat website interface. On the left is a dark sidebar menu with the following items: 'Non connecté', 'Accueil', 'Assistance', 'Offre de formation', and 'Connexion'. The top navigation bar includes the 'eCandidat' logo and links for 'Connexion' and 'Créer un compte'. The main content area is titled 'Connexion' and features a scrollable box with the following text:

Informations



Campagne 2022-2023
La campagne 2022-2023 a débuté le 15 février 2022.
Les dates d'ouverture de chaque formation sont indiquées dans l'onglet offre de formation.

Attention :

- Pour les candidats inscrits à l'UGA, pour pouvoir candidater, vous devez obligatoirement créer un compte eCandidat car celui des années précédentes n'est plus valide.
- Vous êtes limité à 4 vœux maximum au sein de l'Université Grenoble Alpes

L'application est indisponible entre 1h et 3h du matin heure française.

Below the scrollable box, there is a small line of text: "L'Université Grenoble Alpes propose des aménagements pour des...". At the bottom of the page, a footer contains a detailed privacy policy notice in French regarding the automated processing of personal data for admissions.

▼  SECTEUR SANTE : LICENCE - MASTER - LICENCE PROFESSIONNELLE - LICENCE ACCES SANTE PARAMEDICALE, LAS 1/2/3	
▼  DIVERS NIVEAU 1	
GRENOBLE - CANDIDATURE LAS PARAMED	Du 03/04/2026 au 13/04/2026
GRENOBLE - DEUXIEME 3EME ANNEE LAS	Du 03/04/2026 au 13/04/2026
GRENOBLE - PREMIERE ANNEE LAS	Du 03/04/2026 au 13/04/2026

Une procédure de candidature complète est en ligne sur votre session UNESS Formation et dans les Actualités LAS du site internet de la Faculté de Médecine et sur LEO
 (<https://medecine.univ-grenoble-alpes.fr/pass-las/las/actualites-las-885436.kjsp?RH=1618410795033>)

Dossier de candidature : e-candidat du 3 au 13 avril 2026

- Description du parcours de formation antérieur (mention de licence et année d'inscription) : CV
- Etablissement dans lequel le candidat est inscrit : Certificat de scolarité de l'année de licence (non de l'option santé)
- Nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française
- Attestation sur l'honneur indiquant le nombre d'inscriptions :
 - en PACES/PASS/LAS
 - en PCEM1
 - en PCEP1
- Attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas déposé ni ne déposera au cours de la même année universitaire de dossier de candidature dans une autre université.

Dates à retenir à confirmer sur LEO

- Résultats épreuves du 1^{er} groupe : mi-mai
- Oraux épreuves du 2^{ème} groupe du 8 au 15 juin
- Résultats épreuves du 2^{ème} groupe : mi juin
- Choix Stage SISI (Med) : 1^{er} G du 19 au 25 mai
- Stage initiation soins infirmiers (Med) 1^{er} G : 15 juin au 3 juillet ou 20 juillet au 7 aout (réunion information obligatoire le 11 juin ou le 15 juillet)
- Choix Stage SISI (Med) : 2^e G du 30 juin au 2 juillet
- Stage initiation soins infirmiers (Med) 2^{ème} G : 20 juillet au 7 aout ou 17 aout au 4 septembre (réunion information obligatoire le 15 juillet)

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) Dr, certifie que

M., Mme, né(e) le...../...../.....

a bénéficié des vaccinations OBLIGATOIRES conformes à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation pour les professionnels de santé (réf : calendrier vaccinal 2025) :

- est à jour de la vaccination DTP
- a présenté un schéma complet de vaccination contre l'HEPATITE B¹

a fait la preuve d'une immunisation contre l'hépatite B (attestation d'un résultat, même ancien, montrant des AC anti-HBs > 100 UI/l, ou d'une vaccination menée à terme avec sérologie montrant des AC anti-HBs ≥ 10 UI/l avec AC anti-HBc non détectés) (cf calendrier vaccinal 2025).

est **non répondeur(se)** à la vaccination (Si après le protocole des 6 injections, la sérologie est toujours négative)

est **immunisé(e)** contre l'hépatite B par la maladie

a bénéficié d'un Tubertest de référence (ou d'un test IGRA) et est indemne de maladie tuberculeuse²

Fait à :, Le :

Signature et cachet obligatoires :

¹ Schéma classique : 2 injections à un mois d'intervalle, puis une injection à T0+6 mois, suivie d'un contrôle sérologique attestant de la réalité de l'immunisation. Pour mémoire, le contrôle sérologique sera réalisé au minimum un mois après la dernière injection vaccinale. Si la sérologie est < 10 UI/l, alors une nouvelle vaccination et un contrôle sérologique seront réalisés (jusqu'à 6 injections au total). (ref calendrier vaccinal 2024, tableau 4.8, p88)

² L'alternative possible à l'IDR est un test sanguin immunologique non remboursé (test IGRA tel que Quantiféron ou Elispot).



Mentions légales

L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées à l'Université Grenoble Alpes (UGA).

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits à l'Université Grenoble Alpes (UGA) ou à l'Université Savoie Mont Blanc (USMB), et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.